

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 23 OCTOBRE 2023**

Le 23.10.2023, à 20h, s'est réuni le conseil municipal de la commune, suivant la convocation adressée le 17.10.2023.

Président : M. CERVINO Vincent, maire

Nombre de Membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : **09** Vincent Cervino, Jean-Yves Maraine, Delphine Gil, Annabelle Soubeyrand, Marie-Christine Durand, Olivier Champetier, Brigitte Michel, Florence Demoment, Sylvie Eberland

Membres absents : Geneviève SUSSELIN (pouvoir à Florence DEMOMENT) – Pascal VINCENT (pouvoir à Sylvie EBERLAND)

Secrétaire de séance : Marie-Christine DURAND

Validation du Procès-Verbal de la réunion du 11 septembre 2023 à l'unanimité.

M. le Maire ouvre la séance.

I- Délibérations :

1- Prise en charge de la participation du Maire au Congrès des Maires de France, du 20 au 23 novembre 2023 à Paris.

M. le maire informe qu'après discussion avec les adjoints, vu l'intérêt du congrès sur le plan formatif avec les conférences, rencontres diverses mais aussi sur la position des maires dans la situation actuelle, il propose que cela soit considéré comme un déplacement professionnel avec remboursement du train, hôtel et inscription, dans une limite de 1000 euros.

Le maire précise que d'autres élus pourront en bénéficier pour les années à venir.

La prise en charge des frais de participation du maire au Congrès des maires de France est approuvée à l'unanimité.

2- Restitution de la compétence "Electrification Rurale" et modification des statuts du Syndicat Olivier de Serres.

Beaucoup de communes adhérentes au Syndicat Olivier de Serres ont été bénéficiaires d'études sur l'Electrification Rurale sauf Lanas. Le Syndicat est dans l'obligation de restituer aux communes cette compétence. Une délibération est alors nécessaire pour signifier que Lanas reste au SDE07 et pour entériner la modification des statuts.

Approuvé à l'unanimité.

II- Bilan d'Octobre Rose

Journée réussie à tous points de vue, 160 participants.

L'ensemble des ventes (T-shirts, pain, inscriptions, galets, buvette...) a très bien fonctionné. La somme récoltée est de 5822 euros pour les 4 communes ainsi qu'avec le lycée Froment (800 €) La municipalité remercie les Frigoules ainsi que l'ensemble des bénévoles.

Une soirée de remerciements aux bénévoles aura lieu à Rochecolombe le 17/11 à 19h.

La remise officielle à la ligue de l'ensemble des collectes de la CCGA (Vallon Pont d'Arc et nos communes) aura lieu le 30 novembre à 18h à la salle des fêtes de Vallon Pont d'Arc.

III- Présentation du RPOS (rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'eau potable).

La réunion du comité syndical Olivier de Serres du 18/09/23 a principalement porté sur la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPGS) public de l'eau potable.

- Caractéristiques techniques

Le syndicat dessert 17 communes et la CAPCA pour la commune de Freyssenet, dont 26 117 habitants au 31/12/2022 pour 7 191 abonnés, soit un ratio pour les 18 communes de 3,74 habitants/abonné au 31/12/2022 (la commune de Lanas compte 319 abonnés au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné est de 109.95 m³ au 31/12/2022.

Le service public a prélevé 688 564 m³ pour l'exercice 2022 sur 6 sites.

Le service compte 8 stations de traitement. Compte tenu des pertes, le volume produit est inférieur au volume prélevé, soit 682 930 m³ pour 2022.

Le service a moins acheté d'eaux traitées en 2022, soit 450 804 m³ contre 491 978 m³ en 2021.

Il a été constaté une forte augmentation du volume consommé sans comptage, soit 35 157 m³ pour 2022 contre 3 895 m³ pour 2021 en raison de l'incendie Lavilledieu/Vogüé et des vols d'eau.

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 371,15 kilomètres au 31/12/2022 (369.29 au 31/12/2021).

- Tarification de l'eau et recette du service

La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation, dite part fixe dont notamment l'abonnement et la location du compteur.

Abonnement DN 15mm : 95 €/an en 2022, idem pour 2023 (47.50 € en 2 fois).

Consommation, part syndicale uniquement : 0.77 €/m³ consommé pour 2022, idem pour 2023.

Compte tenu de l'abonnement, d'une consommation moyenne pour un ménage de 120 m³/an (référence INSEE), de la part du délégataire, des taxes et redevances, le prix de l'eau TTC est de 3,14 €/m³ pour 2022. Pour 2023, ce prix serait de 2.85 €/m³.

- Indicateurs de performance

Qualité de l'eau selon les analyses :

Microbiologie (P101.1), taux de conformité pour 2022 : 98,70 % (résultat comparable à 2021)

Paramètres physico-chimiques (P102.1), taux de conformité pour 2022 : 89,4% (résultat inférieur à 2021 (100%)).

Rendement du réseau de distribution : la part du volume vendu par rapport au volume mis en distribution est de 72.30 % pour l'exercice 2022.

Indice linéaire des volumes non comptés : il est de 2,7 m³/j/km pour 2022.

Indice linéaire des pertes en réseau : il est de 2,3 m³/j/km pour 2022.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : il est de 0,86 % pour 2022.

Indice d'avancement de protection des ressources en eau : l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 80 % pour 2022.

Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée : pour 2022, 75 interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 10.74 pour 1 000 abonnés.

Délai maximal d'ouverture des branchements : le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel. Pour 2022, le taux de respect de ce délai est de 98.1%.

Durée d'extinction de la dette de la collectivité : pour 2022, la durée d'extinction de la dette est de 1,2 ans.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédentes : il est de 2,71 % pour l'année 2022.

Taux de réclamations (écrites de toute nature) relatives au service de l'eau : il est de 11,46% pour 1 000 abonnés en 2022.

- **Financement des investissements**

Branchements en plomb : pas de branchement en plomb connu sur le syndicat.

Montants financiers : 800 000 € de travaux ont été engagés en 2022.

Etat de la dette du service :

Encours de la dette au 31/12/2022 (montant restant dû en €) : 1 437 127 €

Montant remboursé durant l'exercice, en capital : 124 165 € et en intérêts : 37 248 €

IV- Choix de l'agent recenseur

2024 est l'année du recensement. Suite à l'annonce effectuée sur le flash infos de septembre, un CV et une lettre de motivation ont retenu l'attention du conseil municipal. Cette candidature semble présenter les compétences nécessaires.

Une rencontre avec le coordonnateur communal, l'agent recenseur et M. le maire sera organisée pour formaliser le cadre de la mission qui doit démarrer mi-janvier.

Autres points :

1 : Village d'Avenir : Projet porté par l'État pour apporter son soutien aux communes en terme d'ingénierie. Cela concerne particulièrement le logement et la santé ce qui correspond au projet des Auches : les délais d'inscription étant très courts, les adjoints se sont engagés très vite dans le montage du dossier de candidature. La CCGA a soutenu ce dossier. 2 communes candidates sur la Communauté de Communes (Sampzon et Lanas).

Mme Vauthier du CAUE rencontre l'équipe municipale le 31 octobre à 09h30

2 : Salon des Maires Ardéchois aux Vans le 12 octobre : Rencontre d'entreprises, d'élus. Une rencontre intéressante sur la téléphonie Orange collectivités pour réguler les problèmes techniques et financiers.

Une conférence sur la gestion des risques, montre que l'on n'est jamais assez préparé. L'appropriation du P.C.S (Plan communal de sauvegarde) est nécessaire autant pour les élus que pour les citoyens. Un envoi par mail sera effectué à tous les élus et une réunion spécifique sera dédiée. La commune est dotée de son PCS depuis 2017 revu chaque année et a participé à

l'exercice inondation élaboré par la Préfecture et l'EPTB. Le DICRIM (Document d'information communal sur les Risques Majeurs) a été distribué à tous les habitants.

3 : Cérémonie du 11 novembre avec les anciens combattants de Villeneuve de Berg. Ne pouvant être présents qu'à 11h45 au monument aux morts, le départ du défilé aura lieu à 11h30 à la mairie. Patrice Vallier délégué militaire de réserve sera aussi présent.

4 : Atelier savoir-faire de la CCGA le 18 novembre de 9h à 12h30. L'atelier se déroulera à la salle Papillon sur la fabrication de produits d'entretien dirigé par l'association « la rose et l'hellébore »

5 : Téléthon et Noël des enfants le 9/12/2023 : La date du Téléthon ayant changé et ne pouvant programmer le spectacle offert par les Bulles et les Grains à une autre date, les 2 événements seront regroupés autour d'un après midi, spectacle et goûter des enfants mais aussi vente de gâteaux et surtout boîtes à dons.

Il est envisagé un regroupement des communes pour le téléthon pour les années à venir.

6 : CCAS : Un goûter dansant sera organisé pour les anciens un mercredi fin janvier ainsi que la distribution de colis pour les personnes en Institution.

7 : Comptes rendus des récentes réunions :

-Compte-rendu du Conseil communautaire du 12/09/2023 à Pradons

Après avoir visité le site d'implantation de la micro-crèche le conseil a remercié Benoit Carrère pour son implication et son investissement au sein de la CCGA. Principaux points abordés :

- Transfert de la maison de la saisonnalité (service public destiné aux saisonniers) à la SPL Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc.
- Désignation des représentants au programme Européen LEADER 2023/2027 : Julien SUEUR (titulaire) Jean Yvon MAUDUIT (suppléant)
- Création d'un poste de Brigadier Chef principal pour la mise en place du service commun mutualisé de police municipale : Daniel Gaillard.
- Titularisation de la personne occupant le poste d'adjoint administratif dans le cadre des missions France Services.
- Création d'une Direction unique Infrastructures et Environnement vu la réorganisation des services.
- Mobilité : convention de partenariat pour le financement d'une étude pré opportunité d'une ligne est ouest de transport collectif.
- Renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance (RPE) afin de conserver l'emploi et le service.

-Compte-rendu de la commission Enfance du 28/09/2023

- Déploiement du logiciel Muschrom : à la disposition des parents pour inscrire leurs enfants, régler les factures, être informé.
- Projet centre social «la maison des initiatives citoyennes ». De septembre 2023 à juin 2024 écriture du projet social ; de septembre 2024 au courant 2025/2026 expérimentation de l'activité centre social en itinérance ; courant 2025/26 installation du centre social dans un lieu fixe.
- Travaux dans les crèches : A Vogüé : acoustique, section bébé ; A Vallon : acoustique, salle de change.
- Guichet unique : 13 dossiers ont été acceptés pour le dernier trimestre de l'année 2023
- Bilan de l'été pour les accueils de loisirs : un bilan mitigé sur les locaux, la canicule a permis de mettre en avant qu'il va falloir réfléchir sur d'autres façons d'organiser les journées, beaucoup de stagiaires BAFA accueillis donc à évaluer et à suivre.

- Nouvelle organisation pour la rentrée scolaire : 2 Directrices de pôle : Charline Landon et Delphine Gil.
- Organisation des travaux de l'ancien collège à Vallon et des locaux de Ruoms
- Contrat Local Accompagnement à la Scolarité pour les jeunes des deux collèges Vallon et Ruoms).
- Les projets jeunesse se poursuivent (structure d'information jeunesse, formation aide animateur...)
- Préparation des repas pour le portage à domicile : pour le mois de septembre 178 repas ont été fournis

-Le PLUi :

-Écriture de PADD repoussée de plusieurs mois pour permettre de travailler sur le zonage des Communes
 -Objectifs du PLUI pour l'habitat : Recherche des logements vacants à réhabiliter, création de nouveaux logements en zone urbaine ou en extension urbaine.
 -Besoins économiques : pas de nouvelle zone commerciale, zone artisanale programmée dans le Scot (12 ha à Lanas), développement raisonné des activités touristiques (3,2 ha pour la création de nouveaux campings).

-Le TéPos (territoire à énergie positive): Réunion consacrée au développement du photovoltaïque.

-Le 19/09/2023 – Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT) : journée d'informations et d'échanges sur l'installation et l'activité agricole

Manifestation organisée par l'Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADDEAR) et les Communautés de Communes du Pays des Vans en Cévennes, des Gorges de l'Ardèche et du Pays Beaume-Drobie dans le cadre du PAiT.

La préservation de l'activité agricole et l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices est primordiale pour la vie, l'économie et l'autonomie alimentaire des territoires.

Département de l'Ardèche - En 1970 : 20 437 exploitations – En 2020 : 3 745 exploitations

Les élu(e)s locaux ont la possibilité de mobiliser des outils pour faciliter l'accès au foncier agricole, mais aussi soutenir les installations que ce soit techniquement et/ou financièrement.

Les différents cadres législatifs et outils de régulation du foncier agricole :

Les documents d'urbanisme : le SCOT, le PLUi ou PLU associé au projet d'Aménagement et développement Durable, le PANDA-PAEN, les zones A et N.

Les différents modes de faire valoir du foncier agricole : biens en zone agricole à la vente (droit de préemption SAFER), la location (faire valoir indirect), la mise à disposition par la commune (fermage / bail rural), procédure de reprise des biens vacants et sans maître.

Visite de la ferme de Chandolas, future ferme communale pédagogique « Ferme des Bois ».

-Le 02/10/2023 – CDC : Présentation du diagnostic Habitat sur les 20 communes de la CCGA

La Communauté de communes envisage une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

L'OPAH permet un accompagnement des ménages modestes et très modestes et des propriétaires bailleurs dans la rénovation de leurs logements. Cet accompagnement se ferait en collaboration avec l'ANAH – Agence Nationale de l'Habitat.

Les enjeux seraient de :

- Permettre un développement équilibré du territoire, afin d'éviter le développement de la vacance sur les communes de Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc.
- Prendre en compte le vieillissement des ménages sur le territoire et mettre en place des outils d'adaptation des logements.
- Prendre en compte le phénomène de desserrement des ménages en veillant à proposer une typologie de logement adaptée aux nouveaux besoins.

Ressources sur le territoire :

- Revenu médian moyen : 20 980 € et 57 % des ménages non imposables
- Taux de pauvreté : 15,6%
- 4,5 % de ménages allocataires du RSA.

Le parc de logements sur le territoire :

- Une vacance importante dans les centres-villes.
- Des résidences secondaires vacantes d'octobre à mai.
- Un parc de logements anciens.
- Des demandes en logements sociaux élevées.

-Le 09/10/2023 – CDC : Commission Développement Economique, Tourisme et Agriculture

Deux demandes supplémentaires d'aide à la création de commerces (sur Ruoms et Vogüé) ont été sollicitées avec présentation par les porteurs de projet. Les membres de la commission ont donné des avis favorables, soit une subvention de la CDC de 8 791.42 € pour ces 2 projets représentant un investissement total de 88 854.22 €.

Si le bureau de la CDC valide ces 2 demandes, l'enveloppe budgétaire 2023 (soit 60000 €) affectée aux aides à l'investissement des entreprises du commerce et de l'artisanat sera dépensée dans sa totalité.

Infos :

1. Un deuxième devis a été demandé pour la sonorisation et la vidéo-projection de la salle Papillon. Cela reste cher et ne correspond pas aux sommes budgétées. Un vidéoprojecteur a été acheté et les élus vont voir pour acheter un écran.

2. Vidéo-protection : Notre dossier DETR n'a pas été retenu pour 2023 (trop de demandes). Soit on attend 2024 et notre dossier est mis en attente. Soit la Région propose de ne pas retenir la DETR et elle abonderait de 50 % sur notre subvention demandée. Malgré tout, le reste à charge serait plus élevé (par la non prise en charge de l'alarme de la Mairie). Pour cette année l'entreprise ne modifie pas son devis. Des renseignements complémentaires vont être demandés autant au niveau de la sous-Préfecture que de la Région.

La séance est levée à 21h50.

Secrétaire de séance :

Le Maire, Vincent CERVINO

Marie-Christine DURAND